



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021 – 60

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt,
Le 30 septembre 2021 à 19 heures 00,

Date de convocation : 18 septembre 2021
Date d'affichage : 18 septembre 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Étaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Jean-Pierre FLOUR, Bernard MOUSSAY, Emilie LISSE, Betty BONNAFOUS, Sylvianne CORNET, Patrick GOMEL, Tatiana LECUYER, Marie-Françoise LECAILLE, Valérie DELATTRE, Philippe LELIEVRE

18/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX

1/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Tatiana LECUYER est nommée secrétaire de séance.

Vente du terrain cadastré AD 3

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la parcelle AD 3 d'une superficie de 127 m².

Après la présentation des avis de valeurs, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix de vente à 175 €

Si le terrain devait faire l'objet d'une division parcellaire, les frais de géomètre seraient à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité : 19 voix pour ; 0 contre et 0 abstention :

Art.1^{er} : approuve l'exposé de Monsieur le Maire

Art.2 : autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la vente du terrain cadastré AD 3.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2021

Application agréée E.legalite.com

99_DE-052-216209080-20210930-2021_60-DE

Le Conseil Municipal : les Membres présents,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-Les-Boulogne,
Le 30 septembre 2021
Le Maire,

Jean-Michel DEGRENONT.



Certifié et rendu exécutoire le : 04/10/2021

Le Maire
Jean-Michel DEGRENONT

The seal is identical to the one in the top right, showing the commune's name and emblem. A signature is written over it.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2021

Application agréée E-legalite.com